



Envoyé en préfecture le 29/01/2018

Reçu en préfecture le 29/01/2018

Affiché le 29 JAN. 2018

ID : 060-200066975-20180108-DE2018CC0101A04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-01-001/002/003/004

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

ELECTION DU PRESIDENT

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

ELECTION DES VICES PRESIDENTS

SEANCE DU 8 JANVIER 2018

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 47

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

27 DECEMBRE 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Nathalie LEBAS

L'an deux mille dix-huit, le lundi huit janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président par intérim, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'Assemblée,

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame DEZARD Anne (Fontaine Chaalis) suppléante de Monsieur PATRIA
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis) représenté par Madame Anne DEZARD

1°) INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Alain BATTAGLIA, 1^{er} Vice-président.

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 47 présents et 1 absent. Il constate que celui-ci est atteint.

Il présente M. Pierre FLEURY en remplacement de M. Jérôme BASCHER (démissionnaire).

Philippe L'HELGOUALC'H, le doyen d'âge du Conseil Communautaire, a pris ensuite la présidence de la séance.

2°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VU les articles L.5211-1, L.2121-15 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Par un vote au scrutin ordinaire, par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil Communautaire :

- décident de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire.
- désignent, Nathalie LEBAS, secrétaire de séance.

Puis, il est procédé à l'élection de la Présidence de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

3°) ELECTION DU PRESIDENT

Le Président de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection de la présidence, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT.

Le Conseil Communautaire désigne deux assesseurs au moins : M. Daniel FROMENT et Mme Anne DEZARD

Messieurs Philippe CHARRIER et François DUMOULIN présentent leur candidature.

M. Philippe L'HELGOUALC'H propose de procéder aux votes à bulletin secret via un vote au scrutin ordinaire.

3.1) Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	48
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	48
Nombre de suffrages blanc :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	47
Majorité absolue :	24

Ont obtenu :

Philippe CHARRIER, 28 voix (vingt-huit)
François DUMOULIN, 19 voix (dix-neuf)

Philippe CHARRIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions de Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise. Il a, ensuite, assuré la présidence de la séance du Conseil Communautaire.

4°) DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Conseil Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, décide de déterminer le nombre de Vice-présidents.

Philippe CHARRIER, Président de séance, propose de fixer le nombre des Vice-présidents à 9 (neuf),

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président de séance, au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION », décide de fixer le nombre des Vice-présidents à 9 (neuf) et de procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

5°) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

5.1) Election du premier Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Philippe CHARRIER, élu Président, à l'élection des Vice-présidents.

5.1.1) Premier tour de scrutin

M. Alain BATTAGLIA présente sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de votants :	48
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	48
Nombre de suffrages blanc :	1
Nombre de suffrages déclarés nuls :	4
Nombre de suffrages exprimés :	43
Majorité absolue :	22

A obtenu :

M. Alain BATTAGLIA, 43 voix (quarante-trois)

M. Alain BATTAGLIA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

M. MENEZ quitte la séance et donne pouvoir à M. NOCTON à 21h49.

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 35 présents et 13 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède à l'examen de la question.

5.2) Election du deuxième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Philippe CHARRIER, élu Président, à l'élection du deuxième Vice-président.

5.2.1) Premier tour de scrutin

Mesdames Marie-Paule EECKHOUT et Pascale LOISELEUR ont présenté leurs candidatures.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	48
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	48
Nombre de suffrages blanc :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
Majorité absolue :	25

Ont obtenu :

Mme Marie-Paule EECKHOUT, 28 voix (vingt-huit)

Mme Pascale LOISELEUR, 20 voix (vingt)

Mme Marie-Paule EECKHOUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

Treize élus de la ville, représentants de la Ville de Senlis quittent la salle à 22h18.

Monsieur CHARRIER procède à un nouvel appel nominal afin de connaître le quorum atteint.

Ce dernier est constaté. Les votes peuvent donc reprendre.

5.3) Election du troisième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Philippe CHARRIER, élu Président, à l'élection du troisième Vice-président.

5.3.1) Premier tour de scrutin

M. Didier JEUDON a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	35
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	35
Nombre de suffrages blanc :	1
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	34
Majorité absolue :	18

A obtenu :

M. Didier JEUDON, 34 voix (trente-quatre))

M. Didier JEUDON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

5.4) Election du quatrième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Philippe CHARRIER, élu Président, à l'élection du quatrième Vice-président.

5.4.1) Premier tour de scrutin

Mme Véronique PRUVOST-BITAR a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	35
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	35
Nombre de suffrages blanc :	3
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

A obtenu :

Mme Véronique PRUVOST-BITAR, 32 voix (trente-deux).

Mme Véronique PRUVOST-BITAR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

5.5) Election du cinquième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Philippe CHARRIER, élu Président, à l'élection du cinquième Vice-président.

5.5.1) Premier tour de scrutin

M. François DUMOULIN a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	35
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	35
Nombre de suffrages blanc :	6
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

A obtenu :

M. François DUMOULIN, 29 voix (vingt-neuf)

M. François DUMOULIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

5.6) Election du sixième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Philippe CHARRIER, élu Président, à l'élection du sixième Vice-président.

5.6.1) Premier tour de scrutin

Mme Nathalie LEBAS a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de votants :	35
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	35
Nombre de suffrages blanc :	3
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

A obtenu :

Mme Nathalie LEBAS, 32 voix (trente-deux)

Mme Nathalie LEBAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6^{ème} Vice-président et immédiatement installée dans ses fonctions.

5.7) Election du septième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Philippe CHARRIER, élu Président, à l'élection du septième Vice-président.

5.7.1) Premier tour de scrutin

M. Dimitri ROLAND a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	35
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	35
Nombre de suffrages blanc :	3
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

A obtenu :

M. Dimitri ROLAND, 32 voix (trente-deux)

M. Dimitri ROLAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

5.8) Election du huitième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Philippe CHARRIER, élu Président, à l'élection du huitième Vice-président.

5.8.1) Premier tour de scrutin

Mme Christel JAUNET a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	35
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	35
Nombre de suffrages blanc :	8
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14

A obtenu :

Mme Christel JAUNET, 27 voix (vingt-sept)

Mme Christel JAUNET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 8^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

5.9) Election du neuvième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Philippe CHARRIER, élu Président, à l'élection du huitième Vice-président.

5.8.1) Premier tour de scrutin

M. Jacky MELIQUE a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	35
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	35
Nombre de suffrages blanc :	6
Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15

A obtenu :

M. Jacky MELIQUE, 28 voix (vingt-huit)

M. Jacky MELIQUE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

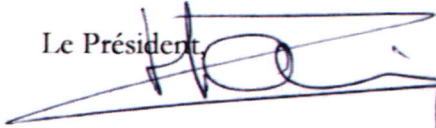
Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 29/01/2018
Reçu en préfecture le 29/01/2018
Affiché le **29 JAN. 2018**
ID : 060-200066975-20180108-DE2018CC0101A04-DE

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **29 JAN. 2018**
Et de l'affichage le : **29 JAN. 2018**

Le Président

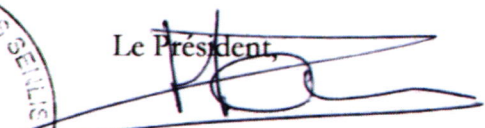


Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **26 JAN. 2018**

Le Président



Philippe CHARRIER